



Pour une science politique plurielle, collaborative et réflexive

Malgré le retrait de « l'amendement Berta », le CNU demeure aujourd'hui menacé et à travers lui, c'est une remise en cause globale du statut d'enseignant chercheur qui est visée, ainsi qu'un délitement de la gestion des disciplines par les pairs.

Si le CNU doit être défendu en matière d'avancements et d'attribution de CRCT, le rôle qu'il joue à travers la procédure de qualification aux fonctions de MCF et de PR nous semble absolument essentiel.

Sur ces différents aspects, notre liste s'engage à poursuivre le travail réalisé ces dernières années pour améliorer le fonctionnement de la section 04 et en faire une instance de débat et de défense de notre discipline. La présence sur notre liste de plusieurs membres du CNU précèdent (titulaires ou suppléants) est un gage de continuité, mais la rotation des postes est également assurée par la présence de nouveaux et nouvelles venues.

Si nous sommes réunis derrière une même analyse du rôle et des enjeux du CNU, nous sommes profondément attachés à la pluralité de notre discipline. Notre liste a ainsi été conçue pour être représentative de la richesse de la science politique en France : diversité des lieux d'exercice du métier et des profils de nos candidat.es, variété des sous-disciplines et des objets, pluralité des paradigmes théoriques et des méthodes.

Notre liste s'engage fortement sur 4 dimensions du rôle et des missions du CNU :

1. Évaluer les dossiers avec rigueur dans le respect du pluralisme

Le CNU doit être le garant des exigences de la démarche scientifique et du métier d'enseignant-chercheur dans le respect du pluralisme et de la diversité des pratiques et des approches en science politique. Ceci vaut pour la qualification à la maîtrise de conférences comme pour les autres missions confiées au CNU. Pour répondre à cette double ambition, nous nous engageons à :

- Procéder à une évaluation approfondie et qualitative des dossiers, qui ne s'appuie pas sur des critères quantitatifs prédéfinis.
- Évaluer tous les dossiers et travaux de recherche à l'aune de critères communs clairement établis et rendus publics par la section 04. L'appréciation des dossiers doit prendre en considération l'ensemble des activités des candidats et des candidates (publications et activités de recherche, enseignements, animation de la recherche, encadrement de travaux d'étudiants, responsabilités administratives, valorisation extra-académique des travaux scientifiques, etc.)
- Travailler dans le respect des perspectives propres à chaque sous-discipline de la science politique, tout en veillant à limiter la tendance à l'hyperspécialisation et à la segmentation de la discipline.
- Tenir compte des conditions de réalisation de la thèse ou d'exercice du métier, parfois très différentes d'un établissement à l'autre.
- Valoriser l'ouverture intellectuelle et disciplinaire, ce qui suppose à la fois de reconnaître l'apport des autres disciplines des sciences humaines et sociales à la science politique et de maintenir une ouverture à l'égard des autres disciplines, dès lors que les travaux s'inscrivent dans les problématiques de la science politique et en mobilisent des savoirs et des outils.

2. Assurer des décisions collégiales et transparentes

La qualité du travail du CNU dépend largement des règles de travail que se fixent les sections. Ces règles doivent assurer, autant que possible, l'impartialité et la transparence des décisions. La recherche d'impartialité passe par la collégialité et des règles déontologiques strictes ; c'est pourquoi notre liste s'engage à :

- Garantir le caractère collectif des délibérations, à travers le débat contradictoire et le recours systématique au vote, tout en assurant un examen approfondi des dossiers par la rédaction de rapports détaillés confiés à deux membres du CNU.
- Réaffirmer les règles encadrant strictement l'examen des demandes de qualification (déport) et l'étude des dossiers de membres du CNU (pas d'autopromotion, interdiction de siéger lors d'une session au cours de laquelle son dossier doit être évalué...).
- Diffuser largement toute l'information sur les procédures de travail et les critères d'évaluation, communiquer les décisions prises par la section 04, en matière de qualification, d'avancement, de CRCT et de PEDR et prolonger le travail entrepris ces dernières années pour offrir un rapport annuel clair et détaillé des activités de la section.
- Diffuser toutes les résolutions et motions adoptées en cours de mandat par la section, ainsi que les comptes rendus de la CP-CNU.

3. Lutter contre l'individualisation excessive des pratiques et des rémunérations

Notre liste est opposée aux logiques d'individualisation des carrières contenues dans les politiques dites d'excellence. Plutôt que de mettre en concurrence des individus à partir de critères de productivité, nous souhaitons encourager les formes collaboratives de recherche : l'échange intellectuel, le travail collectif, le temps long et l'articulation de la recherche avec les activités pédagogiques sont des dimensions de notre métier qui doivent être privilégiées et reconnues à leur juste valeur. Nous nous engageons à mener une réflexion collective sur les critères d'attribution de la PEDR, pour en faire une prime fonctionnelle liée aux activités d'encadrement et d'animation de la recherche, plus qu'une prime d'excellence.

Nous réaffirmons notre attachement au caractère national des procédures d'évaluation et soutenons que les fondements et la pertinence de ce suivi de carrière doivent être rediscutés, d'autant que ce dispositif pourrait être utilisé à des fins administratives plus que scientifiques par les établissements d'enseignement supérieur.

4. Faire du CNU une instance de défense de la science politique et du métier d'enseignant-chercheur

Parce qu'elle rassemble des enseignants-chercheurs de tous horizons et représente la discipline dans sa diversité, la section 04 du CNU doit être une instance privilégiée de discussion et de délibération sur les enjeux de la discipline et de la profession. Elle doit être un espace de réflexivité sur le métier d'enseignant-chercheur et ses conditions d'exercice mais aussi une instance de veille, d'alerte et d'interpellation ayant vocation à préserver et défendre nos missions fondamentales au sein de l'enseignement supérieur et la recherche.

Attachée au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, notre liste entend défendre le statut des enseignants-chercheurs. Nous nous engageons notamment à lutter pour préserver l'autonomie de l'exercice du métier. Nous souhaitons également être attentifs aux conditions d'entrée dans la carrière.

Pour promouvoir notre discipline, la section 04 du CNU, en lien notamment avec la section 40 du CNRS, se doit également de défendre la place de la science politique au sein des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche. Elle doit en outre encourager l'internationalisation de la science politique française, c'est-à-dire la diffusion des travaux à l'échelle internationale mais aussi l'insertion des enseignants-chercheurs dans des réseaux transnationaux.

Liste soutenue par le SNESUP